



Chambre de Commerce de Fermont
C.P. 419, Fermont, QC G0G 1J0
(418) 287-3000

Mémoire présenté au Bureau d'Audiences Publiques sur l'environnement du Québec

Mine de fer du Lac Bloom

Septembre 2007

1. Notre organisation

La Chambre de Commerce de Fermont a été fondée en 1998. Elle regroupe 63 membres constitués d'entreprises du milieu d'affaires et de sociétés du milieu communautaire. La Chambre est membre de la Fédération des Chambres du commerce du Québec.

La mission première de la Chambre de Commerce de Fermont est de « promouvoir le développement économique, social et civique du milieu fermontois ». Pour réaliser ces objectifs, la Chambre de commerce exerce son leadership auprès de la collectivité et de ses représentants afin d'améliorer le climat des affaires et de favoriser l'émergence de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois.

2. Notre intervention

La ville de Fermont s'est dotée, au fil du temps, d'une panoplie de services pour répondre aux besoins de sa population. Mise à part la présence de la Compagnie Minière Québec Cartier et de ses principaux fournisseurs, une centaine d'entreprises et d'organismes pratiquent leurs activités d'affaires dans la communauté.

Le Centre Local de Développement est un support important pour les entreprises de la région et il contribue grandement au développement de celles-ci. Dans les dernières années, des efforts ont été déployés pour diversifier l'économie locale et pour développer le parc industriel de la ville.

Le projet de mine de fer du Lac Bloom est sans contredit, un projet majeur qui peut contribuer grandement au développement économique et social de notre communauté.

Au cours de la construction et lors de l'exploitation, le projet génèrera des retombées économiques très importantes. Nous comprenons que notre communauté n'a pas toute la capacité économique pour répondre aux besoins liés à la construction et à l'exploitation, mais nous souhaitons que nos entreprises existantes puissent bénéficier de ces retombées.



3. Les impacts économiques locaux et régionaux

La construction

Les coûts de réalisation du projet sont évalués à de 300 M\$ à 400 M\$. Les travaux de construction vont stimuler l'économie locale, régionale (incluant le Labrador) et provinciale. Bien que les besoins en biens et services ne soient pas tous disponibles localement, le promoteur s'est engagé à favoriser les entreprises locales et régionales.

L'arrivée de 400 employés dans la ville de Fermont durant la période de construction va avoir des effets sur toutes les entreprises de biens et services. Pensons aux domaines de l'alimentation, de la restauration, de l'industrie aérienne, des ventes d'essence et de combustible, des services de coiffure, de la vente au détail, etc...

La durée de la construction est évaluée à 2 ans. La mise en place des camps temporaires est déjà commencée et le promoteur démontre à la communauté qu'il utilise bel et bien les services locaux et régionaux.

L'exploitation

Les coûts annuels d'exploitation sont évalués à 8.5 M\$. La durée de vie de la mine est évaluée minimalement à 34 ans. Le promoteur prévoit créer 250 emplois directs lors de l'exploitation. Les emplois indirects générés sont évalués à 750.

Dans la mesure du possible, le promoteur s'est engagé à recruter la main d'œuvre locale et régionale. Plusieurs emplois seront accordés prioritairement aux communautés autochtones. La venue de ces nouveaux emplois à Fermont va créer une augmentation marquée de la population. Le promoteur estime que 600 nouveaux résidents pourraient s'installer à Fermont, provoquant un accroissement de 20 % de la population.

Ces éléments vont, sans aucun doute, stimuler fortement l'économie locale et régionale.

Le promoteur ne mentionne pas si des bureaux administratifs seront installés à Fermont, mais nous croyons que cet élément serait très important pour la collectivité.



4. Les impacts économiques pour les gouvernements

La Ville de Fermont et la Commission scolaire du Fer

Ces organisations vont bénéficier de revenus de taxes foncières supplémentaires puisque les installations minières sont situées sur le territoire de la ville. De plus, la construction d'immeubles résidentiels viendra augmenter la valeur foncière du rôle.

Les gouvernements provincial et fédéral

Les gouvernements vont aussi bénéficier de la manne que peut apporter un tel projet. Les recettes gouvernementales reliées aux impôts sur le revenu, aux charges sociales (RRQ, FSS, CSST, Assurance-Emploi) et aux taxes à la consommation seront certainement très importantes pour un projet de cet ampleur. Les retombées indirectes auront aussi un effet positif sur les revenus gouvernementaux.

5. Le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre

Étant donné la conjoncture actuelle de rareté de la main-d'œuvre et la problématique de rétention des meilleurs éléments, le promoteur aura certainement avantage à développer des incitatifs particuliers qui lui permettront de se démarquer pour attirer une main-d'œuvre qualifiée. Il existe déjà certains attraits fiscaux permettant d'attirer des résidents permanents. Par exemple, les déductions pour résidence et voyage dans une région éloignée ainsi que le crédit d'impôt pour nouveau diplômé.

Actuellement, la problématique du logement incite le promoteur à promouvoir des cédules de travail qui, selon nous, ne favoriseront pas la rétention de la main-d'œuvre. Nous croyons qu'il sera difficile d'attirer de jeunes diplômés dans ces conditions.

Idéalement, la création d'un parc immobilier permettant de loger les employés et leurs familles pourrait certainement contribuer à l'amélioration des conditions de rétention de la main-d'œuvre.

Les impacts économiques locaux d'une population non permanente seraient grandement diminués comparativement à une population permanente.



Certaines municipalités de la Côte-Nord ont souffert et souffrent encore des impacts d'une population non permanente. Les villes de Baie-Comeau et de Forestville, par exemple, voient, à chaque vendredi, des travailleurs qui retournent chez eux, sur la Rive-Sud. Ces mêmes travailleurs ne contribuent pas au développement des municipalités qui leur permettent de gagner leur pain. Ils ne participent pas à la vie communautaire et sociale de la collectivité. Ils en tirent le meilleur sans aucune contrepartie.

Étant donné la durée de vie prévue pour le projet du Lac Bloom et surtout, étant donné que la communauté fermontoise est déjà très bien structurée et organisée, nous croyons que le fait d'apporter un caractère permanent à la résidence des travailleurs pourra maximiser les chances de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre, et, par le fait même, maximiser les retombées économiques locales.

6. L'implication du promoteur dans le milieu

Nous souhaitons mentionner que, depuis le tout début du projet, le promoteur a eu une attitude d'ouverture remarquable envers les préoccupations des intervenants. Le promoteur a provoqué des discussions et des rencontres afin de bien faire connaître le projet et d'évaluer les besoins de la population.

Nous sommes désireux que la synergie créée continue de se développer entre le milieu fermontois et le promoteur. Un comité des retombées économiques a été mis en place et ce véhicule est certainement une avenue privilégiée pour réaliser cet objectif.

7. Conclusion

Tout d'abord, la Chambre de Commerce de Fermont remercie le Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement du Québec de lui avoir donné l'opportunité d'exprimer son opinion sur le projet.

La Chambre de commerce considère que l'immensité de notre territoire nous permet de le partager harmonieusement avec les communautés autochtones.

La Chambre de Commerce de Fermont appuie donc le projet de mine de fer du Lac Bloom et demande au BAPE de recommander au ministre sa réalisation.

Merci

